



Règlement du championnat Suisse individuel des vétérans C 50 M (CSIV-C50), tour à domicile JU+VE

1. Bases

Ce règlement est basé sur les dispositions de l'article 4.1 des statuts de l'ASVTS.

2. Déroulement

Le CSIV-C50 est organisée chaque année. Le tir de qualification est organisé par notre Association et effectué à domicile. La responsabilité et le déroulement irréprochable incombent aux sections, lesquelles empêchent les irrégularités par des mesures appropriées, respectivement des contrôles.

L'ASTV organise le tir de qualification à 300 m et à 25 m ainsi que la finale pour toutes les distances (JU-VE).

3. Protection des données au sport populaire

En prenant part au concours, le participant accepte que ses données personnelles (par exemple : nom, prénom, date de naissance, société de tir, domicile, canton, photos, etc.) soient publiées sur les listes de départ et de classement et/ou dans les médias correspondants et qu'elles soient mentionnées pendant la manifestation. La participation implique également le consentement à la transmission des données à un sous-traitant responsable de l'organisation et/ou du dépouillement des résultats.

3.4. Période

Du 15 mars au 4^{ef}-15 août.

4.5. Droit de participation

4.15.1 Uniquement les membres de nos sections peuvent participer. Une licence valable n'est pas nécessaire.

4.25.2 Chaque membre ne peut tirer le CSIV-C 50 m qu'une seule fois par année.

4.35.3 Si les tireurs sont qualifiés dans plusieurs disciplines pour la finale, ils doivent décider à quelle distance ils veulent participer. L'attribution dans les catégories correspond pour chacun au tir à domicile effectué.

5.6. Organisation

Le CSIV-C 50 m comprend un tour à domicile et une finale (JU-VE) avec les meilleurs tireurs. La finale est organisée par l'ASTV en même temps que pour les distances à 300 et à 25 mètres.

6. Programme de tir

- Zone des points : cible 10
- Programme de tir : 2 passes de 10 coups, coup par coup

- Position : couché, bras franc ; les seniors-vétérans (SV) peuvent tirer couché avec appui
- Coups d'essais : illimités avant chaque passe

7. Catégories et distinctions

Catégorie 1 (55-69 ans) : carte-couronne à CHF 10.00 pour 184180 points et plus.
Catégorie 2 (70 ans et plus âgés) : carte-couronne à CHF 10.00 pour 180476 points et plus.

Des cartes-couronnes de la Société des cartes-couronnes de Swiss Shooting seront remises.

8. Classement

Le total des 20 coups détermine le rang.

En cas d'égalité de points, l'âge le plus élevé est déterminant.

9. Feuilles de stand et cibles

9.1 Les sections reçoivent du chef des tirs de l'ASVTS les feuilles de stand, étiquettes autocollantes et cartes-couronnes nécessaires. Les cibles-cartons doivent être numérotées chronologiquement (2 coups par carton). Sur la première cible, une étiquette autocollante est à placer avant le tir au verso du centre de la cible. Pour les cibles avec marquage électronique, l'étiquette est à placer sur la bande de papier de l'imprimante. Les premiers coups doivent être visibles sur l'étiquette. Si deux passes de 10 coups sont tirées, les deux passes sont à imprimer sur la même bande, Les bandes de papier imprimées sont à joindre à la feuille de stand originale.

Pour les installations Meyton, en plus de l'étiquette collée, la feuille de résultat doit être signée par le tireur et le chef de tir responsable de la société. Cette réglementation est également valable pour toutes les installations sans impression directe sur l'étiquette, resp. celles où une impression a posteriori d'un résultat ne peut pas être distinguée de l'original.

9.2 Toutes les feuilles de stand originales doivent être signées par le tireur ~~et le secrétaire, ainsi que visées par le chef des tirs.~~

10. Finance de passe

Le coût par participant est de CHF 15.00, dont CHF 3.00 sont pour la section.

11. Décompte – retour du matériel

11.1 Le matériel suivant est à retourner au directeur des tirs de l'ASVTS **pour le 15-31 août, dernier délai :**

- Formulaire de décompte
- Feuilles de stand inutilisées
- Etiquettes autocollantes inutilisées
- Cartes-couronnes inutilisées (les CC maculées ne seront pas reprises)
- Palmarès au format Excel (pas de PDF) avec les informations suivantes :
 - Nom, prénom, année-date de naissance, adresse, numéro postal, localité, section, participation à la finale : oui/non

11.2 **Les décomptes qui parviendront au directeur des tirs de l'ASVTS après le 15-31 août ne peuvent pas être pris en compte pour la finale JU-VE.**

11.3 Les feuilles de stand dûment remplies restent auprès des sections qui les

conserveront pendant une année.

En cas de nécessité, elles peuvent être demandées par le directeur des tirs de l'ASVTS pour un contrôle ultérieur.

11.4 La facturation des frais dus à l'ASVTS sera effectuée par le caissier de l'ASVTS après le contrôle du retour du matériel. Les étiquettes autocollantes manquantes seront facturées CHF 12.00 par pièce et les cartes-couronnes manquantes CHF 10.00 chacune.

12. Approbation

Approuvé lors du Conseil des vétérans du ~~7 mars 2020~~ 1^{er} mars 2025 à ~~Baltha~~ Wallisellen. Ce règlement entre en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Le Président :

Jacques Dessemontet

Le directeur des tirs :

Peter Stalder

Projet